



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 103080

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que le maintien des services publics en milieu rural est prioritaire dans une logique d'équilibre territorial du pays. Certes, le service public a également besoin de s'adapter en fonction de l'évolution des besoins et des techniques, mais cela ne doit pas se traduire par une dégradation de la qualité du service s'avérant dissuasive pour les usagers. Or, pour ce qui est de La Poste, on assiste trop souvent à un processus insidieux de réduction des horaires d'ouverture des bureaux sous prétexte d'une clientèle insuffisante. La réduction de l'amplitude horaire oblige ensuite de nombreux usagers à se tourner vers d'autres bureaux restant, eux, ouverts aux heures normales. Cela crée une spirale conduisant progressivement à la fermeture pure et simple du bureau de poste. À juste titre, la commune de Gorze s'inquiète ainsi des conséquences inévitables de la réduction des horaires de son bureau de poste. C'est d'autant plus regrettable que cette localité a été chef-lieu de canton pendant près d'un siècle et que sa situation actuelle est seulement la résultante du nouveau découpage départemental lié à l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1871. Eu égard aux particularités tout à fait incontestables du dossier de la commune de Gorze, elle souhaiterait donc qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103080

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9279